

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

Le présent rapport porte sur le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2020.

■ Compte tenu des réalisations en dépenses et en recettes et de la reprise de l'excédent antérieur reporté, il résulte pour l'année 2020, les éléments ci-après :

**En investissement**, il n'y a pas eu de réalisation au cours de l'exercice 2020. Le résultat est donc nul.

**En fonctionnement**, les recettes correspondent à la facturation des frais de fossoyage (chapitre 70 : 9 947 €) et aux régularisations d'excédents de versement (chapitre 77 : 0,58 €). Les dépenses portent sur la régularisation de titres émis à tort (débitéur erroné, titre émis en doublon) (chapitre 67 : 137,20 €).

Le résultat de l'exercice est donc de 9 810,38 €.

Une fois pris en compte l'excédent reporté de 2019 (chapitre 002 : 140 098,08 €), le résultat de clôture présente un excédent de 149 908,46 €, qu'il convient d'affecter.

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titres émis) ainsi que la reprise de l'excédent antérieur :

Chapitre	Total budget	Réalisations	Dont rattachement	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	109 000,00	-	-	0,0 %
67 - Charges exceptionnelles	40 098,08	137,20	-	0,3 %
<b>Total dépenses</b>	<b>149 098,08</b>	<b>137,20</b>	-	<b>0,1 %</b>

Chapitre	Total budget	Réalisations	Dont rattachement	Taux de réalisation
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 000,00	9 947,00	-	110,5 %
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,58	-	-
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>9 000,00</b>	<b>9 947,58</b>	-	<b>110,5 %</b>
002 - Résultat de fonctionnement Reporté	140 098,08	140 098,08	-	100,0 %
<b>Total Recettes</b>	<b>149 098,08</b>	<b>150 045,66</b>	-	<b>100,6 %</b>

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif du budget annexe du Fossoyage pour l'exercice 2020 ;
- D'arrêter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :
  - o En section de fonctionnement : 9 810,38 €,
  - o En section d'investissement : 0,00 € (pas de mouvement) ;
- De maintenir le résultat de clôture d'un montant de 149 908,46 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, au budget 2021.
- D'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction des Finances**